



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 87213

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le nombre de villes de France qui ont un accès à l'Internet sans fil et gratuit dans leurs rues.

Texte de la réponse

La couverture Internet sans fil évoquée par monsieur le député repose principalement sur la technologie wi-fi. Les points d'accès peuvent être de multiples origines : bornes de collectivités ; bornes de centres commerciaux, de restaurants, d'espaces de services... ; routeur ou « box » ADSL de particuliers avec un accès libre ; etc. Il n'existe pas, à ce jour, de recensement national concernant ces points d'accès. En revanche il existe un site regroupant les espaces publics numériques afin de trouver le plus proche de son domicile <http://delegation.internet.gouv.fr/bddui/api/accespublic/index.php>.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87213

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9428

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12983